

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 23 Janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 23 janvier, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h, salle Georges Rumen, siège, à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; CLEC'H Vincent ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; CONNAN Guy.



DELBU2024-01-005

Mobilité et formation professionnelles : Modification du tableau des effectifs : service jeunesse : nomination animateur lauréat de concours

Un animateur jeunesse, adjoint d'animation principal 2^e classe titulaire, est lauréat du concours d'animateur. Compte tenu de ses fonctions et de l'avis favorable de son encadrant, il est proposé de le nommer à ce grade.

Il est ainsi proposé à compter du 1^{er} mars 2024 de créer :

*de créer un poste d'agent d'animateur à temps complet

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité décide :

- De valider la création d'un poste d'animateur (35h/semaine) ;
- De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.

Et sous réserve de l'avis du prochain CST :

- De valider la suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^e classe (35h/semaine).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

